



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

ATELIER REGIONAL DE MINDELO, CABO VERDE

Le treizième atelier régional du Tribunal international du droit de la mer s'est tenu à Mindelo (Cabo Verde) les 2 et 3 mai 2018 sur le thème : « Le rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer ». Organisé en coopération avec les autorités de Cabo Verde et l'appui financier du Korea Maritime Institute (KMI) et du China Institute of International Studies, l'atelier était destiné aux représentants des Etats côtiers de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale.



M. José Gonçalves, Ministre de l'économie maritime, et M. Paik, Président

Neuf Etats (Angola, Bénin, Cabo Verde, Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Guinée, São-Tomé-et-Principe, Sénégal, Togo) ainsi que la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) ont pris part à l'atelier.

Monsieur le Juge Jin-Huyn Paik, Président du Tribunal, a ouvert les travaux de l'atelier. Dans son allocution, le Président a déclaré que l'atelier porte témoignage de « l'engagement des Etats de l'Afrique de l'ouest et du centre en faveur du droit de la mer et du règlement pacifique des différends ». Il a également relevé l'importance du rôle du Tribunal dans la promotion et le développement du droit sur les océans. Le Président a remercié le Ministre de l'économie maritime du Cabo Verde, le Korea Maritime Institute, le China Institute of International Studies et l'Université de Mindelo, pour leur appui dans l'organisation de l'atelier.

Dans son allocution de bienvenue, S.E. M. José Gonçalves, Ministre de l'économie maritime, a formulé le vœu que les nombreux participants à l'atelier mènent, au cours des deux jours de réunion, des discussions fructueuses sur des questions importantes concernant le respect des règles du droit de la mer, sous l'égide du Tribunal international du droit de la mer.

Les ateliers régionaux du Tribunal ont pour objet de familiariser des experts gouvernementaux spécialisés dans le domaine du droit de la mer et du droit maritime avec les procédures de règlement des différends prévues dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Le programme de l'atelier comprenait un aperçu des procédures permettant d'introduire une affaire devant le Tribunal ainsi que des séances consacrées aux procédures urgentes (mesures conservatoires et prompt mainlevée de l'immobilisation du navire ou prompt libération de son équipage) et aux procédures consultatives, et à la jurisprudence du Tribunal dans les affaires relatives à la délimitation maritime et aux pêcheries. Des exposés ont été faits par le Président du Tribunal, M. le Juge Paik, par Messieurs les Juges Jesus et Bouguetaia et par le Greffier du Tribunal, M. Gautier.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Web du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org